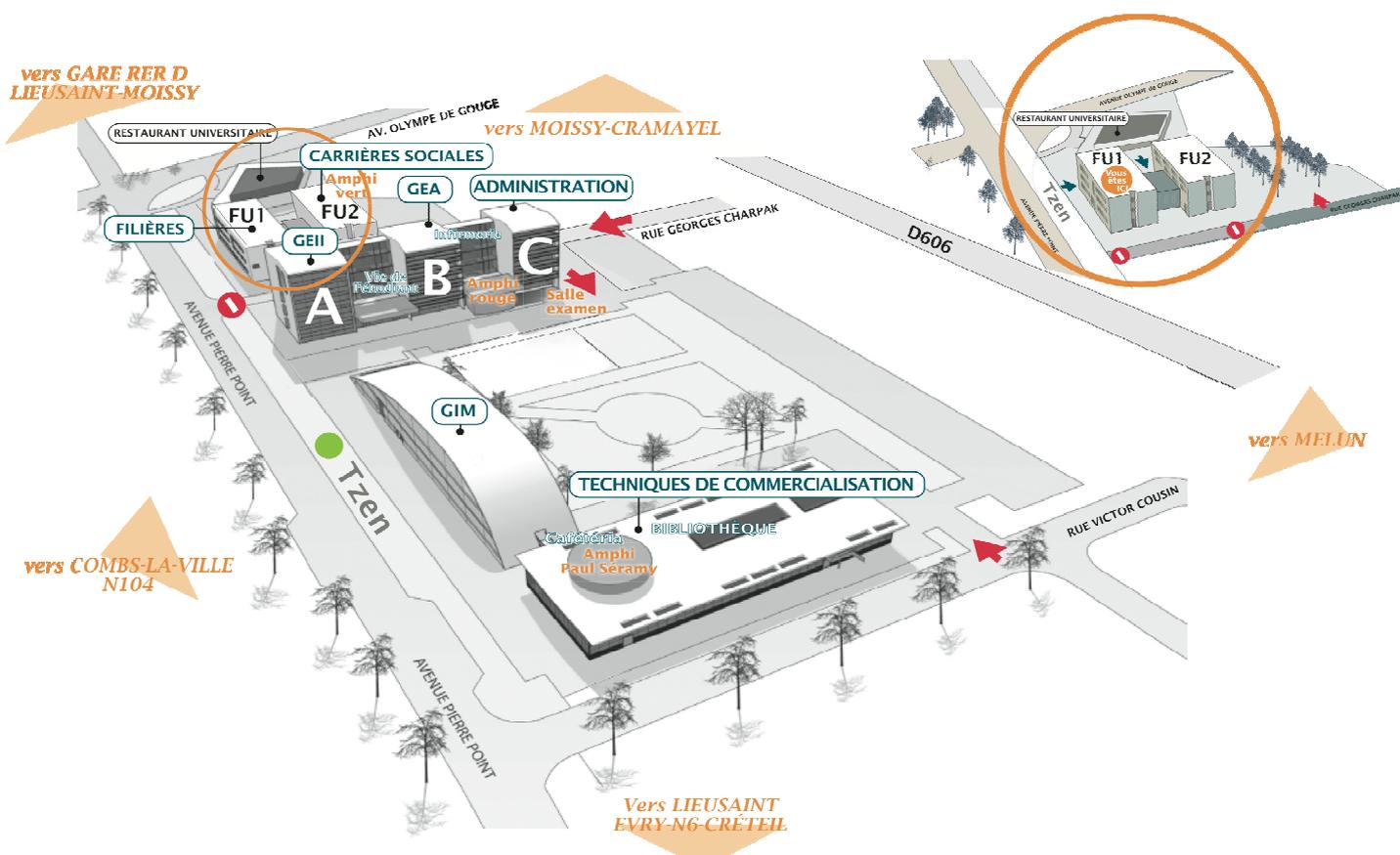


## L3 STAPS MANAGEMENT DU SPORT

### Livret des enseignements

Année 2012-2013

Ce livret de l'étudiant a pour vocation de présenter les données utiles relatives aux contenus des cours **(abrégés ECUE) constituant les diverses unités d'enseignements (UE) de la formation : objectifs du cours**, programme, bibliographie indicative et modalités d'évaluation. Ces informations sont communiquées aux étudiants afin de les aider à organiser leur travail. Elles sont néanmoins susceptibles d'être modifiées.



Campus Universitaire de Sénart  
37 rue Georges Charpak - 77567 LIEUSAIN Cedex

Secrétariat pédagogique Formations Métiers du sport - Département STAPS Tél. 01.64.13.51.88  
Bâtiment des Filières 1 (FU1) - Bureau 008 (Rdc)  
[brigitte.victoire@u-pec.fr](mailto:brigitte.victoire@u-pec.fr)

## GLOSSAIRE RELATIF À L'ORGANISATION DES ETUDES

Attention ! seuls certains éléments du règlement des études ont été retenus dans ce glossaire ; pour toute information complémentaire, l'étudiant doit se rapporter au règlement des études.

### Informations

Toute information communiquée aux étudiants et quelle qu'en soit la teneur, ne prend effet qu'à partir du moment où elle est affichée dans les vitrines réservées à cet effet (bâtiment des filières, Sénart) et que cet affichage est accompagné du cachet de l'établissement et de sa date d'affichage. Aucun autre mode de communication n'est officiellement retenu. Ceci est valable notamment pour les notes, qu'elles soient de contrôle continu ou terminal de même que tout affichage extérieur à la vitrine.

Les notes de contrôle continu doivent être communiquées aux étudiants, par l'enseignant, avant les épreuves de contrôle terminal. Toutefois, elles ne deviennent définitives qu'après réunion du jury.

Par ailleurs, un certain nombre d'informations complémentaires peuvent être trouvées sur le site internet de l'université :

- Des informations générales relatives à l'université (<http://www.u-pec.fr>).
- Des informations relatives à la filière STAPS (<http://sess-staps.u-pec.fr/ufr-sess-staps>)

### Organisation de la formation

Chaque année d'études est découpée en deux semestres indépendants composés chacun de 12 semaines d'enseignement. Chaque diplôme préparé se compose d'un certain nombre d'Unités d'Enseignements (U.E) qui contiennent chacun des enseignements appelés Éléments Constitutifs d'une Unité d'Enseignements (E.C.U.E). Ces E.C.U.E. permettent d'obtenir des crédits reconnus au sein de la communauté européenne, appelés *European Credit Transfert System* (E.C.T.S). Chaque semestre ne peut être validé qu'à la condition de recueillir 30 E.C.T.S.

### Régimes d'études

Deux régimes d'études sont possibles :

- le régime général qui intègre le contrôle de l'assiduité dans la participation aux TD, TP. Le contrôle des connaissances s'effectue sous forme de contrôle continu et de contrôle terminal.

- le régime dérogatoire qui permet aux étudiants d'être dispensés d'assiduité dans les enseignements auxquels ils ne peuvent assister. Dans ce cas, l'évaluation se déroule uniquement dans le cadre du contrôle terminal. Chaque étudiant concerné remet en début de semestre la liste des enseignements qu'il décide de passer dans le cadre du régime dérogatoire. Autrement dit, il ou elle choisit, pour chaque enseignement, soit le régime général (contrôle de l'assiduité et donc évaluation des connaissances en contrôle continu et/ou en contrôle terminal), soit le régime dérogatoire (dispense d'assiduité et évaluation des connaissances uniquement en contrôle terminal). L'étudiant doit mentionner sa situation, fournir les justificatifs à la scolarité, et effectuer ses choix, **au plus tard un mois après la réunion de rentrée pédagogique.**

Deux catégories d'étudiants peuvent demander à bénéficier du régime dérogatoire :

1) Les étudiants salariés. Pour obtenir ce statut, il est nécessaire d'effectuer par semaine au moins 16 heures d'activités salariées et dûment attestées (fiches de salaire et contrat de travail). Ce statut est attribué **pour un semestre** entier sans possibilité de changement. La demande doit donc impérativement être renouvelée, au plus tard un mois après la date de reprise des cours du 2<sup>e</sup> semestre.

2) Les sportifs de haut niveau. Ce statut est accordé de fait à tous les étudiants figurant sur les listes ministérielles d'athlètes de haut niveau. D'autres étudiants peuvent déposer un dossier à la scolarité, en fournissant les documents permettant de justifier leur niveau de pratique, la fréquence de leurs entraînements, ainsi qu'un calendrier prévisionnel de leurs compétitions. Ces dossiers, déposés au plus tard un mois après le début de l'année universitaire, seront examinés par une commission composée du directeur du STAPS, ainsi que des responsables pédagogiques de chaque promotion. Le statut d'athlète de haut niveau est attribué **pour l'année universitaire entière.** Les sportifs de haut niveau ne pouvant pas toujours connaître la totalité de leur calendrier sportif en début d'année, un contrat pédagogique pourra être, à leur demande, établi en concertation avec le responsable de la promotion.

Les étudiants qui désirent opter pour le régime dérogatoire doivent en faire la demande au plus tard le **17 octobre 2012** auprès du secrétariat pédagogique (courrier manuscrit à l'attention de la commission pédagogique + copie contrat). Les dossiers seront examinés en commission pédagogique. Tout dossier incomplet ne pourra être examiné.

### **Assiduité**

Elle est soumise à diverses obligations selon les types d'enseignements et les régimes d'études.

#### 1) régime général

La présence aux séances de Travaux Pratiques et de Travaux Dirigés est obligatoire. Elle est contrôlée par l'enseignant lors de chaque séance. Une absence peut être considérée en cas de retard ou de départ prématuré du cours. La prise en compte de cette absence sera signalée au cours suivant.

Une absence est considérée comme recevable et ne porte pas à conséquence lorsqu'elle fait l'objet :

- une attestation reconnue et acceptée par le directeur du STAPS — Marc Salmon —, ou les responsables de promotion — Catherine Tourre-Malen ; Taïeb El Boujjouffi — ou le directeur des études — Thierry Pijulet ;

ou

- d'un certificat médical précisant l'impossibilité du déplacement. Ce certificat doit d'abord être présenté aux professeurs responsables des enseignements où l'absence a été effective. L'étudiant doit le faire dater et signer au plus tard deux semaines après la reprise des cours par tous les enseignants concernés par les absences. Il doit ensuite rapporter le certificat à la scolarité afin qu'il soit archivé et conservé, en cas de litige. Des cours supprimés peuvent être remplacés par l'enseignant à une date et en un lieu qui seront affichés une semaine auparavant. Dans ce cas, les critères d'assiduité s'appliquent à ce cours.

#### 2) régime dérogatoire

Les étudiants salariés ou sportifs de haut niveau sont dispensés d'assiduité pour tous les TP ou TD dans les enseignements qu'ils ont choisi de passer dans le cadre du régime dérogatoire (ce qui ne les empêche pas d'assister à certains cours lorsque cela est possible). Le choix du régime est effectué pour un semestre entier sans aucune possibilité de changement, au plus tard un mois après le début des cours.

#### 3) cas particulier des stages

Attention, la présence en stage est obligatoire et contrôlée, quel que soit le statut de l'étudiant(e).

### **Allègement**

Un allègement de formation consiste à attribuer la note définitive de 10/20 dans certains enseignements ou unités en fonction des diplômes ou parties de diplôme acquis par l'étudiant en dehors de son parcours actuel. La commission pédagogique peut délivrer les allègements de formation après examen des demandes formulées par l'étudiant sans possibilité de remise en cause en cours d'année.

Les demandes doivent être déposées au secrétariat pédagogique au plus tard 1 mois à compter de la rentrée universitaire c'est-à-dire au plus tard le **17 octobre 2012**, à l'attention des responsables de promotion — Catherine Tourre-Malen et Taïeb El Boujjouffi. L'étudiant devra alors remettre tous les documents permettant à la commission de statuer, à savoir les photocopies de diplômes et/ou d'attestations de résultats, le livret des études présentant le contenu des enseignements concernés, etc. Quoi qu'il en soit, l'allègement de formation ne sera pas accordé si l'étudiant n'a pas obtenu au moins 10/20 dans un enseignement similaire, pour un diplôme de niveau équivalent. L'allègement octroie la note de 10/20 à l'enseignement concerné.

### **Contrôle des connaissances**

Le contrôle des connaissances peut revêtir différentes formes en fonction de la nature des enseignements et du régime choisi par les étudiants. Les caractéristiques des modalités de contrôle de chaque enseignement et Unité d'Enseignements sont mentionnées à la fin de ce document.

#### **1) Contrôle terminal — CT**

Un contrôle terminal est un contrôle qui se déroule ponctuellement en une ou plusieurs épreuves lors d'une période fixe prévue dès le début de l'année universitaire. Les étudiants salariés et sportifs de haut niveau reçoivent une convocation. Les dates, lieux et heures sont communiquées par voie d'affichage. Les étudiants doivent se tenir informés des éventuelles modifications (indépendantes de la volonté de l'université). Celles-ci sont communiquées par affichage. Les modalités concrètes de l'évaluation sont communiquées aux étudiants lors des premiers cours du semestre. Elles restent consignées dans le livret de l'étudiant. Aucun rattrapage n'est possible en dehors de la 2e session. La note d'un contrôle terminal ne peut en aucun cas être communiquée avant réunion du jury.

Lors des épreuves écrites de CT, les étudiants doivent se présenter avant le début de l'épreuve, c'est-à-dire avant l'ouverture des enveloppes contenant les sujets. Un retard de 30' est toléré à partir de ce moment.

## **2) Contrôle continu — CC**

Un contrôle continu est un contrôle qui se déroule avant la période de contrôle terminal. Il se déroule en une ou plusieurs épreuves dont les dates et heures sont communiquées par voie d'affichage aux étudiants sans délai particulier. Ces épreuves se déroulent dans le cadre des douze ou treize semaines de cours du semestre. Les modalités concrètes de l'évaluation sont communiquées aux étudiants lors des premiers cours du semestre. Elles restent consignées dans le livret de l'étudiant. Une absence à une épreuve de contrôle continu entraîne la note 0 à l'épreuve considérée, quel que soit le motif de l'absence. En cas d'absence aux deux sessions d'examen, l'étudiant est considéré comme défaillant. Une épreuve réalisée et notée ne peut être annulée, ni rattrapée sauf cas exceptionnel étudié en commission.

Les notes de contrôle continu sont affichées pour information avant le début des contrôles terminaux, mais ne deviennent officielles qu'après la réunion du jury.

### **Défaillance**

Est considéré comme défaillant un étudiant

- absent lors d'un contrôle terminal ; cette défaillance bloque la validation du semestre et contraint l'étudiant à repasser l'ECUE concerné lors de la session de rattrapage ;
- qui présente une absence de note à un élément à la première session et à la deuxième session — cette dernière entraîne automatiquement la défaillance à la deuxième session. L'année ne peut donc pas être validée (sauf cas particulier étudié en jury).

### **Fraude**

Au cours de ces contrôles (CT, CC) toute fraude (copies, consultation de documents non autorisés, non respect du règlement en APSA etc..) entraîne la convocation de l'étudiant à la commission de discipline de l'université, ainsi que le gel de ses notes jusqu'à ce que la commission se soit prononcée.

### **Plagiat**

Tout emprunt sans référence(s) exacte(s) des sources, tout plagiat relèvent d'une fraude. Afin de faire prendre conscience aux étudiants la gravité de cette fraude par plagiat, il a été décidé par l'UFR STAPS que les étudiants rédigent une déclaration attestant qu'ils n'ont pas eu recours au plagiat. Ce contrat doit être rédigé de façon manuscrite, daté et signé et remis avec le travail à rendre (fiche de lecture, dossier, mémoire, etc.), aucune photocopie ne sera acceptée. Cela implique la remise d'une version papier des documents où est apposée cette mention manuscrite — en plus de la version informatique, le cas échéant.

Je soussigné..... atteste :

- ne pas avoir eu recours au plagiat dans le document présent ;
- avoir indiqué systématiquement mes sources de manière complète ;
- être informé que le plagiat constitue une fraude ;
- avoir pris connaissance des sanctions encourues en cas de plagiat (la charte des examens et le règlement des études).

Fait le...

Signature

### **Réclamations**

Toute réclamation portant, soit sur le contrôle terminal, soit sur le contrôle continu ne fera l'objet d'un examen par la commission pédagogique qu'en présence d'une lettre adressée au directeur du STAPS ou au directeur des études et déposée dans un délai de 48 heures après communication de la note.

### **Session de rattrapage**

En cas de note inférieure à la moyenne dans un enseignement ou en cas de mention « défaillant », l'étudiant dispose d'une seconde session qui se déroule en fin d'année selon un calendrier précisé en début d'année.

Pour la deuxième session, l'étudiant choisit les UE (unités d'enseignement) ou les ECUE non validés auxquels il se représente et se voit attribuer la meilleure des deux notes obtenues (en 1re ou 2e session) pour le calcul définitif de l'ECUE.

Précision : un étudiant ne peut pas passer en 2e session un enseignement (ECUE) inférieur à la moyenne si cet ECUE se trouve dans une unité (UE) validée par compensation en première session.

La note de première session lui est automatiquement attribuée pour les UE ou ECUE auxquels il ne s'est pas représenté à la deuxième session. L'absence de note à un élément à la première session et à la deuxième session entraîne automatiquement la défaillance à la deuxième session. L'année ne peut donc pas être validée (sauf cas particulier étudié en jury).

### **Conservation de notes pour les étudiants redoublants**

Un étudiant doublant une année conserve automatiquement les ECUE validés (supérieurs à 10), les UE validées ainsi que les ECUE inférieurs à 10 dans les UE validées. **Pour les unités non validées il a l'obligation de repasser les enseignements inférieurs à dix sur vingt (10/20).**

En cas de changement de maquette (enseignements nouveaux / supprimés / déplacés), des modalités spécifiques de conservation des ECUE sont communiquées aux étudiants redoublants. Un « contrat pédagogique » permettant la mise en correspondance des UE (et ECUE) des anciennes et nouvelles maquettes sera établi, en deux exemplaires, le premier destiné à l'étudiant, l'autre à la composante (scolarité et responsable pédagogique). Les deux exemplaires seront signés par le président du jury et par l'étudiant au moment de son inscription pédagogique.

### **Cas des étudiants AJAP (Ajournés Autorisés à poursuivre)**

L'étudiant AJAP est autorisé à poursuivre son cursus dans l'année supérieure lorsqu'il a un semestre de retard avec un seuil de moyenne supérieur à 08/20. (Règle applicable sous couvert d'avoir été validée par le C.A de l'UPEC et par le conseil de gestion de l'UFR SESS-STAPS). Il peut donc y avoir des chevauchements d'emploi du temps entre les 2 années. Lorsque l'emploi du temps le permet, les AJAP qui le souhaitent peuvent assister aux enseignements qu'ils doivent repasser. Toutefois, ils n'ont pas obligation d'assiduité dans ces enseignements. Ceci leur permet de suivre prioritairement les cours de l'année supérieure.

Dans les enseignements manquants de l'année inférieure, ils doivent se présenter aux épreuves d'évaluation selon les mêmes modalités que le régime dérogatoire.

Attention, il revient à l'étudiant de s'informer des dates des épreuves qu'il doit repasser, en suivant les informations sur le panneau d'affichage de l'année inférieure ou en se renseignant auprès de la scolarité. Si 2 épreuves d'évaluation se chevauchent, l'étudiant doit trouver un arrangement avec les enseignants concernés. Si l'étudiant n'anticipe pas le problème suffisamment tôt, il devra choisir de passer l'une des 2 épreuves à la 2e session.

### **Stage**

Les étudiants doivent effectuer un stage d'une durée de 8 semaines (semaine 12 à 19). L'assiduité y est soumise aux mêmes règles que les enseignements de type T.D. Les étudiants redoublants ne sont pas tenus de refaire un stage, à condition d'en informer l'enseignant responsable de la promotion. Dans ce cas l'évaluation se fera sur la base du stage fait l'année ou les années précédentes.

### **Mémoire de fin d'étude**

Les étudiants se voient attribuer un directeur de mémoire. Le mémoire doit être impérativement remis à la date stipulée dans le planning universitaire (sauf modification par affichage) au secrétariat pédagogique en 3 exemplaires papier (+ 1 éventuellement pour le tuteur) et 1 exemplaire informatique. Le mémoire est évalué sur le fond et la forme ; il fait l'objet d'un rapport rédigé par le directeur de mémoire et un membre de jury désigné en commission pédagogique.

<p><b>PREMIER SEMESTRE</b>  <b>Rentrée lundi 17 septembre 11 heures</b>                  &gt;- 6 semaines de cours [Semaines 38 à 43]                  &gt;- 1 semaine congés Toussaint [Semaine 44]                  &gt;- 6 semaines de cours [Semaines 45 à 50]                  &gt;- 1 semaine de révisions/rattrapage Semaine 51                  &gt;- 2 semaines congés Noël [Semaines 52 &amp; 1]                  &gt;- 1 semaine d'examens – Semaine 2                  Jury semestre 1 : semaine 6</p>	<p><b>SECOND SEMESTRE</b>                  &gt;- 6 semaines de cours [Semaines 3 à 8]                  &gt;- 1 semaine de révisions/rattrapage [Semaine 9]                  &gt;- 1 semaines vacances [Semaine 10]                  &gt;- 1 semaine examens Semaine 11                  &gt;- 8 semaines de stage [Semaines 12 à 19]                  Mémoire : dépôt ou réception par courrier le 13 mai avant 15h                  Jury semestre 2 : Semaine 22</p>
Rattrapages (2 <sup>e</sup> session) Semaines 24 & 25 Dépôt du mémoire ou réception par courrier le 2 juin 2013 avant 15h Jury 2 <sup>e</sup> session : Semaine 28	
<p><b>Pour accéder aux services numériques</b> proposés par l'UPEC (consultation de l'emploi du temps, plateforme EPREL de supports de cours en ligne etc.), suivez la procédure d'activation de votre compte étudiant :</p> <p><a href="http://www.u-pec.fr/etudiant/services-numeriques/">http://www.u-pec.fr/etudiant/services-numeriques/</a></p> <p><b>CONSULTATION DE L'EMPLOI du TEMPS ET DES MODIFICATIONS</b>                  L'emploi du temps et ses éventuelles modifications en cours de semestre peuvent être consultés sur internet  <a href="https://ade.u-pec.fr/jsp/">https://ade.u-pec.fr/jsp/</a>  <b>Login : etuiutsen Ne mettez pas de mot de passe cliquez sur Ok</b>                  Sélectionnez Projet <b>UPEC 2012-2013</b>.                  Dans la colonne de gauche qui apparaît, cliquez <b>sur</b> la flèche jaune correspondant à <b>Groupes</b> ; cliquez <b>sur</b> la flèche jaune correspondant à <b>UFR SESS-STAPS SENART</b> ; puis <b>sur</b> la flèche jaune correspondant à <b>MDS-AGOS</b> et <b>dans</b> la case correspondant à <b>L3 MDS</b>                  Cliquez en haut de page sur l'onglet <i>options</i>, puis dans la colonne nommée visualisation graphique, sélectionnez <b>MDS XSEM</b> puis <b>OK</b> afin de faire apparaître l'emploi du temps hebdomadaire.                  Sélectionnez en bas de page les onglets des jours et semaines qui vous intéressent.</p> <p>La version papier de l'emploi du temps de la semaine en cours et de celle à venir est toujours affichée à côté du secrétariat pédagogique (bureau 08)</p>	

**ECHEANCES RELATIVES AUX FORMALITES ADMINISTRATIVES :**

**17 octobre 2012 :**

Tous les étudiants doivent avoir remis à cette date au plus tard une attestation de responsabilité civile souscrite soit par l'intermédiaire de leur mutuelle étudiante, soit auprès de l'assurance de leur domicile ou bien du domicile des parents les couvrant de septembre 2011 à septembre 2012

Les étudiants salariés ou athlètes HN doivent avoir remis leur demande de régime dérogatoire.

Les étudiants concernés doivent avoir remis leur demande d'allègements de formation.

Les étudiants AJAP doivent avoir signé le formulaire précisant les enseignements qu'ils ont à représenter dans le semestre où ils ont échoué. Les examens de 1<sup>ère</sup> session à privilégier seront ceux du semestre non obtenu ; ceux de l'année en cours pouvant, en cas de chevauchement de calendrier, être présentés en 2<sup>nd</sup>e session.

**ÉLECTIONS DES DELEGUES**

Deux délégués et deux suppléants doivent être élus. Il s'agit d'un vote à bulletin secret. Les étudiants sont informés de ces élections à la rentrée pédagogique. Des réunions peuvent être organisées avec les responsables de promotions. Elles peuvent être aussi demandées ponctuellement par les délégués. Les délégués servent des relais avec les enseignants et transmettent, le cas échéant, les informations. Ils participent aux réunions semestrielles d'évaluation des formations organisées par l'équipe pédagogique de L3 STAPS Management du sport.

**MAQUETTE L3 STAPS ANNEE 2012-2013**

	ECTS	CM	TD
<b>Semestre 5</b>			
<b>U.E.1 : Gestion des organisations sportives</b>	<b>4</b>		
Sociologie des organisations sportives	2	18	2
Management des ressources humaines	2	18	2
<b>U.E. 2 : Contexte juridique du travail</b>	<b>6</b>		
Droit général	3	18	2
Droit du travail	3	18	2
<b>U.E.3 : Economie et marketing du sport</b>	<b>9</b>		
Économie générale et économie du sport	3	30	2
Marketing appliqué au sport	3	24	2
Comptabilité	3	24	2
<b>UE 4 : Méthodologie et communication</b>	<b>11</b>		
Méthodologie	3	24	10
Enquête de terrain	3	18	20
Anglais	3		24
TICE	2		24
<b>Total semestre 5</b>	<b>30</b>		
<b>Semestre 6</b>			
<b>U.E.1 : Contexte juridique et social du sport</b>	<b>8</b>		
Droit du sport	3	18	2
Sociologie du sport	3	24	2
Gestion des organisations sportives	2	18	2
<b>U.E.2 : Professionnalisation</b>	<b>11</b>		
Stage/Mémoire de licence	9		
Travaux dirigés d'initiation à la recherche	2		2
<b>U.E.3 : Outils de gestion des organismes sportifs</b>	<b>7</b>		
European, Sports and tax systems	3	24	2
Communication	2	18	2
Gestion du sport dans les collectivités territoriales	2	18	2
<b>U.E.4 : Contexte social des loisirs sportifs</b>	<b>4</b>		
Sciences sociales des loisirs sportifs	2	18	2
Sociologie des espaces ludosportifs	2	18	2
<b>Total semestre 6</b>	<b>30</b>		

## ENCADREMENT PEDAGOGIQUE

**Responsables pédagogiques** ..... Catherine Tourre-Malen & Taïeb El Boujjoufi

**Direction des études** ..... Thierry Pijulet

**Secrétariat pédagogique** ..... Brigitte Victoire

Horaires d'ouverture aux étudiants : de 9h à 12h15 du lundi au vendredi et  
de 13h45 à 17h lundi, mardi, jeudi ou  
de 13h45 à 16h mercredi, vendredi

### Equipe enseignante

Hervé ALLEGRE ..... Gestion du sport dans les collectivités territoriales

Martial AYINA ..... *European sports policy, Sports tax systems*

Vérène CHEVALIER ..... Méthodologie (CM & TD)

Gilles DAVIOT ..... Comptabilité

Yann DESCAMPS ..... Anglais

Taïeb EL BOUJJOUI ..... Sociologie du sport

Jérôme FRIGOUT ..... Management des ressources humaines

Renaud LAPORTE ..... Enquête de terrain

Nicolas MATHIEU ..... Gestion des organisations sportives

Frédéric MICHÉA ..... Communication

Olivier PÉGARD ..... Sciences sociales des loisirs sportifs

& Taïeb EL BOUJJOUI

Olivier PÉGARD ..... Sociologie des espaces ludosportifs

Thierry PIJULET ..... Économie générale et économie du sport

..... Informatique

..... Marketing appliqué au sport

Catherine TOURRE-MALEN ..... Sociologie des organisations sportives

Catherine TOURRE-MALEN ..... Méthodologie (TD)

Mélanie VAY ..... Droit général

..... Droit du travail

..... Droit du sport

## SEMESTRE 5

### ATTENTION !

#### 1) ANTICIPATION DE COURS DU S6 AU S5

- le cours Sciences sociales des loisirs sportifs (U.E.4 S2, ECUE 1) se déroulera et sera évalué de façon anticipée au S5 ;

#### 2) ORGANISATION DE TRAVAUX DIRIGÉS

2 heures de TD — en 1/2 groupe ou en groupe entier en fonction du volume des effectifs — sont organisés en complément des cours magistraux. L'objectif de ces TD est notamment d'apporter une aide aux étudiants en vue de la préparation des partiels : familiarisation des étudiants avec la formulation des sujets, explicitation des exigences de l'enseignant, approfondissement de notions abordées en cours... Ils sont soumis à l'assiduité pour les étudiants en RG.

### U.E.1 S5

#### GESTION DES ORGANISATIONS SPORTIVES

#### SOCIOLOGIE DES ORGANISATIONS SPORTIVES ECUE 1

18 h CM + 2 h TD — Enseignement assuré par : Catherine TOURRE-MALEN

#### OBJECTIFS

Il s'agit de familiariser les étudiants avec les changements culturels engendrés par la l'introduction du modèle entrepreneurial dans le secteur sportif en France. On s'interrogera ainsi sur l'incidence de la logique d'entreprise au niveau de l'offre fédérale, de l'enseignement sportif, de l'exercice des métiers de l'encadrement sportif...

#### PROGRAMME

- I) Emergence et diffusion du sport
- II) Evolution de l'organisation du sport en France
- III) Contre culture sportive & crise du sport institutionnel
- IV) Logique d'entreprise & offre fédérale
- V) Gouvernance bénévole et emploi dans les associations sportives
- VI) Particularités des métiers du secteur sportif et changements culturels

#### BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

BERNARDEAU MOREAU D., *Sociologie des fédérations sportives*, Paris, L'Harmattan, 2003.  
BERNARDEAU MOREAU D. & BOLOT F., « Du technicien au gestionnaire : regard sur les mutations sportives de la filière territoriale », *Revue française d'administration publique*, n° 131, p. 583-594.  
CHEVALIER V. & DUSSART B. « De l'amateur au professionnel : le cas des pratiquants de l'équitation », *L'Année sociologique*, Vol. 52, p. 459-476, 2002.

FALCOZ Marc & Walter Emmanuel, « Etre salarié dans un club sportif : une posture problématique », *Formation Emploi*, [en ligne], n° 108, 2009.

FLEURIEL S. & SHOTTE E., *Sportifs en danger. La condition des travailleurs sportifs*, Bellecombe-en-Bauges, Editions du Croquant, 2008.

GASPARINI W., *Sociologie de l'organisation sportive*, Paris, La découverte, 2000.

HELY, M., « Les différentes formes d'entreprises associatives », *Sociologies Pratiques*, n° 9, p. 27-51, 2004.

HELY, M., « A travail égal, salaire inégal : ce que travailler dans le secteur associatif veut dire », *Sociétés Contemporaines*, n° 69, p. 125-148, 2008.

JULHE S., « Les pratiques martiales japonaises en France. Institutionnalisation des disciplines et professionnalisation de l'enseignement », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 179, p. 92 -111, 2009.

MARCHAL E. « L'entreprise associative entre calcul économique et désintéressement », *Revue française de sociologie*, Vol. 33, No. 3 (Jul. - Sep., 1992), pp. 365-390.

PIGEASSOU C., « Le management du sport associatif : les enjeux du futur », *Corps et culture*, [en ligne], n° 1, 1995.

RAMANANTSOA B. et THIERY-BASLE C., *Organisations et fédérations sportives*, Paris, PUF, 1989.

SAN JOSÉ A., FIDELLE P., BRUANT G., *Le paradoxe de l'enseignement du parapente*, doc. int., Laboratoire de recherche en activités physiques et sportives, Toulouse [s. d.].

TOURRE-MALEN C. « Évolution des activités équestres et changement social en France à partir des années 1960 », *Le Mouvement Social* (La Découverte), n° 229, p. 41-59, 2009.

MODE D'ÉVALUATION

RG : 100 % CT : écrit

RD : 100 % CT : écrit

2ème session : écrit

**MANAGEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ECUE 2**

18 h CM + 2 h TD — Enseignement assuré par : Jérôme FRIGOUT

OBJECTIFS

« Construisons les solutions plutôt que de gérer les problèmes »

Au sein des organisations, tant dans le secteur marchand, que dans la sphère publique ou associative, les ressources humaines constituent indéniablement la valeur n°1. L'objectif principal est de favoriser l'acquisition et le développement de compétences dans les domaines de l'animation, la gestion et le développement des ressources humaines.

L'enseignement s'attachera à offrir aux étudiants les outils et méthodes pour devenir un manager opérationnel en termes de gestion des collaborateurs. Ainsi recrutement, formation, développement des carrières et compétences, rémunération et masse salariale seront abordés sous des angles à la fois théoriques et pratiques.

PROGRAMME

1. Introduction générale
2. Fixer le cadre : faire faire du sport par des éducateurs : langage commun de l'éducation sportive et du management des ressources humaines ?
3. Les métiers de la gestion des ressources humaines et leurs traditions sociales
4. Le manager : fonctions, obligations et devoirs
5. Le stratège
6. Le « coach »
7. Athlète ou salarié, même gestion ?
8. Le leadership : jouer un rôle
9. Les relations, le conflit, les outils

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

BARABEL M., MEIER O., « *Manager* », les meilleures pratiques du management, éditions Dunod.

BARGET E., *Management du Sport, théories et pratiques*, éditions de boeck.

BOURG J.-F., GOUGUET J.-J., *Economie du sport*, éditions repères

CCNS, *Convention Collective Nationale du Sport et annexes*, éditions CNEA.

MULLER J.-L., *Guide du management et du leadership*, les usuels Retz

PERETTI J.-M., *Gestion des Ressources Humaines* (17<sup>ème</sup> édition), éditions Vuibert.

QUILLIEN P.-J., *La filière sportive territoriale, catégorie A et B*, éditions Ellipses.

QUILLIEN P.-J., *Les collectivités territoriales en 15 leçons*, éditions Ellipses.

RIPOLL H., *Le mental des coachs*, éditions Payot.

RIPOLL H., *Le mental des champions*, éditions Payot.

*Code du Sport*, éditions Dalloz.

*Dictionnaire des compétences comportementales à l'usage de l'encadrement et des managers*, DRH, éditions la Poste.

*Management – magazine*, n°178 (articles sur le coaching et le courage professionnel) et n°199 (articles sur le coaching sportif, le cas « Starbucks », le « travailler mieux »).

*Parcours, les Métiers du Sport*, ONISEP.

MODE D'ÉVALUATION

RG : 100 % CT : écrit

RD : 100 % CT : écrit

2ème session : écrit

## U.E. 2 S5

### CONTEXTE JURIDIQUE DU TRAVAIL

#### DROIT GENERAL ECUE 1

18 h CM + 2 h TD — Enseignement assuré par : Mélanie VAY

##### OBJECTIFS

Ce cours est une introduction générale au droit. Après une présentation générale de la matière, il s'agit d'envisager principalement les sources du droit objectif, les droits subjectifs et l'organisation juridictionnelle.

##### PROGRAMME

Chapitre 1 – Présentation générale  
Chapitre 2 – Les sources du droit  
Chapitre 3 – Les droits subjectifs  
Chapitre 4 – L'organisation juridictionnelle

##### BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

CABRILLAC Rémy, *Introduction générale au droit*, 9<sup>ème</sup> édition, Paris, Dalloz, 2011

HUMANN Claire, *Introduction au droit*, Paris, Ellipses, 2012

PETIT Bruno, *Introduction générale au droit*, 7<sup>ème</sup> édition, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2008

TERRE François, *Introduction générale au droit*, 9<sup>ème</sup> édition, Paris, Dalloz, 2012

##### MODE D'ÉVALUATION

RG : 100 % CT : écrit

RD : 100 % CT : écrit

2<sup>ème</sup> session : écrit

#### DROIT DU TRAVAIL ECUE 2

18 h CM + 2 h TD — Enseignement assuré par : Mélanie VAY

##### OBJECTIFS

Ce cours est une introduction générale au droit social. Il traite du droit du travail essentiellement. Il aborde successivement les sources du droit du travail et la relation de travail, les conditions d'emploi, et enfin la représentation du personnel, les conflits collectifs et le contentieux.

##### PROGRAMME

Titre I – Les sources du droit du travail et la relation de travail

Chapitre 1 – Les sources du droit du travail

Chapitre 2 – Le contrat de travail

Chapitre 3 – La rupture de la relation de travail

Titre II – Les conditions d'emploi

Chapitre 1 – La durée du travail et les périodes de congés

Chapitre 2 – Le salaire, la participation et l'intéressement

Chapitre 3 – La formation professionnelle

Chapitre 4 – La santé au travail

Titre III – La représentation du personnel, les conflits collectifs et le contentieux

Chapitre 1 – La représentation du personnel dans l'entreprise

Chapitre 2 – Les conflits collectifs dans l'entreprise

Chapitre 3 – Le contentieux en droit du travail

##### BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

AUZERO Gilles, DOCKES Emmanuel, PELISSIER Jean, *Droit du travail*, 26<sup>ème</sup> édition, Paris, Dalloz, 2011

LANGÉ Daniel, ROULET Vincent, *Droit du travail*, 2<sup>ème</sup> édition, Paris, Ellipses Marketing, 2012

MAZEAUD Antoine, *Droit du travail*, 7<sup>ème</sup> édition, Paris, Montchrestien, 2010

PIZZIO-DELAPORTE Corinne, *Droit du travail*, 2<sup>ème</sup> édition, Paris, Vuibert, 2012

##### MODE D'ÉVALUATION

RG : 100 % CT

RD : 100 % CT : écrit

2<sup>ème</sup> session : écrit

**U.E.3 S5**  
**ÉCONOMIE ET MARKETING DU SPORT**

**ECONOMIE GÉNÉRALE & ÉCONOMIE DU SPORT ECUE 1**

30 h CM + 2h TD — Enseignement assuré par : Thierry PIJULET

OBJECTIFS

L'objectif du cours est d'apporter aux étudiants un éclairage économique sur ce qui constitue un phénomène social fort depuis quelques années. Après une brève introduction aux principes fondamentaux sur lesquels repose la science économique, nous analyserons les grandes problématiques contemporaines auxquelles doit faire face le monde du sport.

PROGRAMME

Chapitre introductif : Principes économiques et définition(s) du sport  
Chapitre 1 : Le sport professionnel soumis aux règles du marché  
Chapitre 2 : Mondialisation des enjeux sportifs  
Chapitre 3 : Modèles d'organisation du sport professionnel  
Chapitre 4 : Fonctionnement économique du sport amateur  
Chapitre 5 : Valeur économique du sport

En fonction du temps disponible, nous pourrions aborder l'organisation des grandes

manifestations internationales, les nouvelles évolutions en matière d'exploitation du spectacle sportif...

BIBLIOGRAPHIE

BOURG J-F, GOUGUET J-J, *Économie du Sport*, Paris, La Découverte.  
ANDREFF W, NYS J-F, *Économie du sport*, PUF, « Que sais-je ? »  
BAADE R, « *Evaluating subsidies for professional sports in the United States and Europe : a public-sector primer* »  
COMMISSION EUROPEENNE [1999], *Le modèle sportif européen*  
GOUGUET J-J, PRIMAULT D, « Formation des joueurs professionnels et équilibre compétitif : l'exemple du Football », *Revue juridique et économique du sport*, n° 68 septembre 2003

MODE D'EVALUATION

RG : 100 % CT : écrit  
RD : 100 % CT : écrit  
2ème session : écrit

**MARKETING ECUE 2**

24 h CM + 2 h TD — Enseignement assuré par : Thierry PIJULET

OBJECTIFS

Ce cours met en perspective les étapes et les outils de l'élaboration d'un plan marketing. Au terme de cet enseignement, les étudiants doivent être en mesure d'appliquer ces notions fondamentales à des études de cas.

PROGRAMME

CHAPITRE INTRODUCTIF – LE MARKETING : VUE GÉNÉRALE

La conception contemporaine du marketing  
Marketing d'études, marketing stratégique et marketing opérationnel  
Marketing des biens et marketing des services : quelques différences notables

**PARTIE 1 – L'ANALYSE-DIAGNOSTIC**

CHAPITRE 1 – LES OUTILS D'ANALYSE DE L'OFFRE

Cerner le marché pertinent  
Cerner la structure concurrentielle sur le marché pertinent  
Cerner la structure industrielle : les barrières à l'entrée  
Les indicateurs de performance marketing

CHAPITRE 2 – LES OUTILS D'ANALYSE DE LA DEMANDE

Les agents d'influence  
Besoins, motivations et freins  
La segmentation  
Le cycle de vie du produit

## **PARTIE 2 – LE MARKETING STRATEGIQUE**

### CHAPITRE 3 – LES OBJECTIFS

Les objectifs de taille (volume)  
Les objectifs de rentabilité  
Les objectifs qualitatifs

### CHAPITRE 4 – LES CHOIX STRATEGIQUES FONDAMENTAUX

Les cibles  
Les sources de volume  
Le positionnement

## **PARTIE 3 – LE MIX-MARKETING**

### CHAPITRE 5 - UNE VUE SYNTHETIQUE

Politique de produit  
Politique de distribution  
Politique de prix  
Politique de communication

### BIBLIOGRAPHIE

DESBORDES M., OHL F., TRIBOU G., *Marketing du sport*, Paris, Economica, 2004.

DUBOIS B., KELLER K., KOTLER P. MANCEAU D., *Marketing management*, Paris, Pearson Education, 2006.

DUBOIS P.L., JOLIBERT A., *Le marketing. Fondements et pratiques*, Paris, Economica, 2005.

LENDREVIE J., LEVY J., LINDON D. *Mercator. Théorie et pratique du marketing*, Paris, Dalloz, 2006.

LAMBLIN J.J., DE MOERLOOSE C., *Le marketing stratégique et opérationnel*, Paris, Dunod, 2008

LAPERT D., LOVELOCK C., MUNOS A., WIRTZ J., *Marketing des Services*, Paris, Pearson Education, 2008.

### MODE D'EVALUATION

RG : 100 % CC écrit

RD : 100 % CT : écrit

2ème session : écrit

## **COMPTABILITE ECUE 3**

24 h CM + 2 h TD — Enseignement assuré par : Gilles DAVIOT

### OBJECTIFS

Comprendre les principes fondamentaux de la comptabilité générale

Maîtriser l'enregistrement des opérations comptables de base ainsi que l'élaboration des documents de synthèse

Mettre en application ces connaissances dans le cas de la réalisation d'exercices pratiques

### PROGRAMME

1. Principes généraux, mécanismes et systèmes comptables : à quoi sert la comptabilité financière, principes comptables fondamentaux (le plan comptable, traduction comptable des flux, partie double, le compte, détermination du résultat des opérations)

2. Documents comptables et enregistrement comptable des opérations : les documents comptables (documents d'enregistrement comptable, le journal et le grand livre, document de situation, le bilan, document d'exploitation, le compte et le résultat), enregistrement des charges comptables (systèmes comptables et procédés

d'enregistrement, enregistrement des charges et produits de l'entreprise)

3. Détermination et répartition des résultats : élaboration des documents de synthèse (opérations d'inventaire de fin d'exercice, clôture et réouverture de comptes, affectation des résultats).

4. Analyse du bilan (FRNG, BFR)

### BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

LANGLOIS G. et FRIEDERICH, *Introduction à la comptabilité*, Édition Sup'Foucher (« LMD collection »), 2011

*Le plan des comptes*, Éditions Foucher

### MODES D'EVALUATION

RG, RD : 100 % CT écrit

2ème session : écrit

**U.E.4 S5**  
**METHODOLOGIE ET COMMUNICATION**

**METHODOLOGIE ECUE 1**

24 h CM — Enseignement assuré par :Vérène CHEVALIER

10 h TD — Enseignement assuré par: Vérène CHEVALIER & Catherine TOURRE-MALEN

**I) COURS MAGISTRAL DE MÉTHODOLOGIE**

OBJECTIFS

Fournir des outils de méthode pour mener à bien un mémoire de licence, à finalité théorique ou opérationnelle

PROGRAMME DU COURS MAGISTRAL

Préambule : la spécificité de la formation; la place du mémoire et du stage et leur relation à l'insertion professionnelle de l'étudiant.

La méthodologie appliquée au projet professionnel :

Introduction

1. Le stage en entreprise

Les trois types de travaux d'étude professionnels

La production du mémoire de management

2. La démarche scientifique

2.1 Les étapes de la démarche : l'élaboration concrète d'un projet

2.2. La restitution de l'information

2.3. Quelques règles de mise en forme du document

2.4. La soutenance des travaux

**II) TRAVAUX DIRIGÉS DE MÉTHODOLOGIE**

OBJECTIFS

S'approprier les outils de méthode abordés dans le cours de méthodologie pour mener à bien le travail relatif au contrôle des connaissances (dossier) du cours de Méthodologie, et plus largement à l'élaboration d'un mémoire de licence, à finalité théorique ou opérationnelle

PROGRAMME

1a – Passer du thème d'intérêt à un questionnement de départ : la formulation d'une question

1b – Rechercher l'information utile au questionnement, les mots-clefs, la définition des termes de la question

2 – Savoir lire pour documenter la question de départ. La technique de lecture : lire pour problématiser (repérer les notions et la construction argumentaire), lire pour recueillir de l'information (repérer les données formelles à réutiliser)

3 – Problématiser la question de départ et construire un faisceau d'hypothèses

4 – Du faisceau d'hypothèses au protocole d'enquête, la recherche d'outils adaptés au problème posé

5 – Lecture d'un mémoire de L3

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

BACHELARD G., *La formation de l'esprit scientifique*, Paris, Vrin, 1965.

BEAUD S., WEBER F., *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La découverte, Coll. Repères, 1997.

BECKER H., *Écrire les sciences sociales*, Paris, Economica, 2004.

BECKER H., *Les ficelles du métier*, Paris, La découverte, coll. Repères, 2002.

BERTAUX D., *Les récits de vie*, Paris, Nathan, coll. 128, 1997.

BLANCHET A. et al., *L'entretien dans les sciences sociales*, Paris, Dunod, 1985.

BLANCHET A. et al., *Les techniques d'enquête en sciences sociales*, Paris, Dunod, 1987.

BLANCHET A., GOTMAN A., *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Paris, Nathan Université, coll. 128, 1992.

DE SINGLY F., *L'enquête et ses méthodes : le questionnaire*, Paris, Nathan Université, coll. 128, 1992.

GRAWITZ M., *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 1984 (1ère ed.1972).

GUIBERT J., JUMEL G., *Méthodologie des pratiques de terrain en sciences humaines et sociales*, Paris, Colin, 1997.

GUITTET A., *L'entretien*, Paris, Armand Colin, Coll. U, 1997.

KAUFMANN J.-C., *L'entretien compréhensif*, Paris, Nathan, coll. 128, 1996.

LAPLANTINE, *La description ethnographique*, Paris, Nathan, coll. 128, 1996.

LECLERC G., *L'observation de l'homme. Une histoire des enquêtes sociales*, Paris, Le Seuil, 1979.

QUIVY R., VAN CAMPENHOUDT L., *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 1988.

#### TRAITEMENT DES DONNEES

CIBOIS P., *L'analyse des données en sociologie*, Paris, PUF, coll. Le Sociologue, 1984.

BARDIN L., *L'analyse de contenu*, Paris, PUF, coll. Le Psychologue, 1977 (reed. 1986).

PARLEBAS P., CYFFERS B., *Statistique appliquée aux activités physiques et sportives*, Paris, INSEP-Publications, 1992.

#### MODE D'EVALUATION

RG : 50 % CC & 50 % CT

RD : 100 % CT

Contrôle terminal : dossier (présentation structurée du stage et du projet de mémoire selon un cahier des charges prédéfini).

Précisions supplémentaires :

(1) ce dossier doit être remis (contre signature d'un bordereau de remise par l'étudiant) **semaine 2 (semaine du 7 au 11 janvier 2013), la date exacte et le lieu restant à fixer.**

(2) Sur la forme, le document doit comporter entre 7 et 10 pages dactylographiées (times 12, interligne 1,5, marges 2,5 cm), et répondre aux normes de présentation des travaux

universitaires (en particulier la bibliographie, les notes de bas de page, etc.)

(3) Sur le fond, ce document qui constitue une sorte de PROJET du futur mémoire, consiste à partir d'un thème éventuellement lié au stage et à sa mission, pour mettre en place une démarche de réflexion personnelle sur un aspect de ce thème, et non de rester sur une description approfondie d'un thème très vague ou d'une situation de stage. Il s'agit donc de mettre en place un questionnement sur un aspect particulier pour arriver à la formulation d'une problématique, même très sommaire, conduisant à l'élaboration de quelques hypothèses simples.

Il conviendra donc de proposer un cadre théorique, même très sommaire, en s'appuyant sur quelques définitions, concepts et données de départ (dont les sources et références seront précisées le cas échéant). Les termes utilisés pour résumer le questionnement feront l'objet de définition minutieuse. La (ou les) technique(s) envisagée(s) pour traiter le problème posé sera(ont) exposée(s) avec les raisons du choix et des indications sur les modalités pratiques (ébauche de questionnaire, guide d'entretien, types de documents à analyser, échantillonnage prévu). Le projet devra en outre comporter une bibliographie indicative distinguant les ouvrages consultés de ceux à consulter

## ENQUETE DE TERRAIN ECUE 2

18 h CM + 20 TD – Enseignement assuré par : Renaud LAPORTE

#### OBJECTIFS

Après avoir vu les principes de réalisation d'une enquête quantitative dans un cours théorique, une enquête sur la pratique sportive sera mise en place, de la réalisation pratique jusqu'à son traitement. La phase pratique de l'enquête nécessitant une présence constante, seuls les étudiants relevant du régime général et, le cas échéant, certains étudiants relevant du régime dérogatoire — voir en début de livret les modalités relatives au régime dérogatoire — sont concernés par celle-ci. Les modalités de contrôle diffèrent donc entre les étudiants relevant du régime général et ceux relevant du régime dérogatoire (sauf cas particulier, voir règlement des études).

#### PROGRAMME

1. Formulation des hypothèses
2. Construction du plan d'observation
  - 2.a. Type de données

2.b. Choix de la population de référence et l'échantillon

2.c. Fabrication du questionnaire

3. Construction des variables
4. L'analyse des relations entre variables
5. Problèmes et limites des enquêtes quantitatives
6. Exemples d'enquêtes

#### BIBLIOGRAPHIE

BOUDON R., *Les méthodes en sociologie*, Que sais-je n°1334, Ed PUF, 1969 ; chapitre II « Les méthodes des enquêtes quantitatives », pp.33-71.

SINGLY (de) F., *L'enquête et ses méthodes : le questionnaire*, Paris, Ed Nathan, 1992 ; chapitre 4 : « La fabrication du questionnaire : les règles du questionnement », pp.63-87.

ALBARELLO L. (ss dir.), , *Pratiques et méthodes de recherche en sciences sociales*, Ed Armand Colin, 1995 ; chapitre 2, « Recueil et traitements quantitatifs des données d'enquêtes », pp.33-58.

QUIVY R., VAN CAMPENHOUDT L., *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Ed Dunod, 1988 ; Paragraphe 4.1 « L'enquête par questionnaire », pp.181-4.

#### MODE D'EVALUATION

RG : 100 % CC

Contrôle continu : évaluation portant sur le contenu du cours théorique + évaluation de la participation et de la compréhension de l'enquête réalisée avec un dossier à rendre.

RD : 100 % CT

2<sup>ème</sup> session : écrit

### **ANGLAIS (TD) ECUE 3**

24 h. — Enseignement assuré par : Yann DESCAMPS

#### OBJECTIFS

Il s'agit d'enrichir le vocabulaire du sport dans toute sa diversité, d'être capable de comprendre, présenter, résumer un document écrit ou visuel. Il y aura une intégration systématique d'exercices lexicaux et d'étude de points de grammaire au sein même du travail de compréhension des textes.

#### BIBLIOGRAPHIE

CAMBRIDGE, *Advanced Learner's Dictionary*, Third Edition, Cambridge University Press.

BERLAND-DELÉPINE S., *La grammaire anglaise de l'étudiant*, Ophrys, 2000.

DELPORTE D. et GADRON J.C., *Open for Business*, Dunod, 1993.

FICHAUX F. (dir.), *A to Z : Dictionnaire culturel britannique et américain*, Paris, Ellipses 2004.

LAREYA P. et RIVIERE C. *Grammaire explicative de l'anglais*, Longman-Pearson, 2003

MURPHY R. *English grammar in use*, Cambridge University Press, 2004.

PERSEC S. et BURGUÉ J-C, *Grammaire raisonnée 2, Anglais*, Ophrys, 1999.

ROBERT & COLLINS, *dictionnaire français-anglais/anglais-français*, Dictionnaires Le Robert, Paris éd. Senior.

SWAN M., HOUDART F., *Pratique de l'anglais de A à Z*, Paris, Hatier, 2003

THOMPSON L., PINDI J.T, *Anglais Appliqué : Gestion, Economie d'Entreprise, Travail, Ressources Humaines*, 2<sup>è</sup> et 3<sup>è</sup> cycles, Paris, Montchrestien, 2001.

VAN ROEY J., GRANGER S., Swallow H. *Dictionnaire des faux amis français-anglais*, Paris, Duculot, 1998.

VINCE J. et CAILLATTE C. *Améliorez votre anglais*, Livre de Poche, 1997.

#### MODE D'EVALUATION

RG 100% CC : 50 % écrit ; 50 % Oral

1) un exposé oral étayé par un dossier de 5 pages maximum (ni plagiat, ni copier-coller sur internet ne seront acceptés) ; la présentation pourra être enrichie d'un support power-point. Cette épreuve (dossier + l'exposé oral) est notée sur 20 ;

2) un écrit noté sur 40 comportant des questions de compréhension ainsi qu'une épreuve d'expression écrite.

RD (non soumis à l'assiduité) : CT écrit (2h)

2<sup>ème</sup> session : écrit

## INFORMATIQUE (TD) ECUE 4

24 heures — Enseignement assuré par : Thierry PIJULET

### OBJECTIFS

#### **Excel**

Excel étant presque omniprésent dans chaque structure privée et publique, l'objectif principal est de pouvoir rapidement élaborer des tableaux, gagner ainsi en temps et en précision. L'apprentissage sera essentiellement pratique via des résolutions de problèmes et de cas. Connaître l'environnement de travail d'Excel. Être immédiatement opérationnel. Savoir s'organiser..... Il y a une vie au-delà des feuilles de calcul...

#### **Flash**

L'utilisation de Flash est en grande partie liée à la possibilité d'animer le contenu. On doit d'abord prendre en considération la pertinence de l'animation: est-elle utile, permet-elle d'améliorer l'utilisabilité de l'interface, d'apporter une véritable valeur ajoutée au contenu, etc. Utiliser l'animation pour attirer l'attention...Apprentissage théorique et pratique avec quelques petits exercices d'animation d'objets et de textes. Intégration d'un processus animé dans un site web.

#### **Trafic web**

Comment créer du trafic sur son site Web : le référencement naturel, ou optimisé ; doit on se reposer uniquement sur les moteurs de recherche pour la promotion de ses services, ou doit on prendre en compte les réseaux sociaux ?.

### PROGRAMME

#### **EXCEL :**

Les bases du travail avec Excel. Traitement des données par Excel. Zones de travail, classeur, feuille.

Au sein d'une feuille de calcul (sélectionner, saisir, modifier des données). Reproductions, déplacements, copies. Format de cellules. Mise en forme conditionnelle. Bordures, protection de cellules. Tableaux.

Les graphiques. Impressions (Préparation des documents, mise en page).

Des listes pour organiser et gérer des informations (grilles, listes; trier des données; sous-totaux ; plan et vues).

Les Formules (sommes et opérations entre cellules/colonnes/lignes et feuilles; adresses : référence relatives et absolues).

Les fonctions (fonctions) ; fonctions d'informations fonctions logiques, fonctions de texte, fonctions de BD, fonctions de recherche; fonctions statistiques ; fonctions dates et heures), les fonctions financières.

Requêtes et extractions de données (filtre automatique; bases de données). Liens entre excel et word.

#### **TRAFIC WEB :**

- Une analyse du classement dans les moteurs de recherche - comment surveiller régulièrement la position et le classement de tous les moteurs de recherche.
- Une analyse du trafic en ligne - Identifier et examiner toutes les méthodes de trafic en ligne pour déterminer comment les visiteurs arrivent sur un site En ligne et quelles informations ils y consultent.
- Les réseaux sociaux, prise en compte dans le référencement de son site.

#### **FLASH :**

Animation de textes, de formes de mouvement par interpolation

### BIBLIOGRAPHIE

#### **Excel :**

HARVEY G., REBOULT P., et ROUGE D., *Excel 2007 pour les nuls*, First Interactive, 2006.

HARVEY G. et JOLIVALT B., *Excel 2003 Pour les Nuls*, First Interactive, 2006.

WALKENBACH J. et MANIEZ D., *Excel 2003 Formules et fonctions*, 2004.

GREE J., *J'Apprends à me Servir de Excel 2007*, 2007.

BELLAND J., *Réflexe Excel 2000*, Nathan, 2001.

DODGE M., *Excel 2000 au Quotidien*, Microsoft Press, 2003.

RIGOLLET P., *Excel 2000 fonctions intégrées*, Eni Eds, 2001.

HARVEY G., *Excel 2003 pour les nuls (deuxième édition)*, First Interactive, 2006.

LONGRE L., *Excel 2007, Micro Application*, 2008

#### **Flash :**

FINKELSTEIN E., *Flash 8 pour les nuls*, First Interactive, 2006.

BIELAWSKI X., *La bible Flash MX 2004*, Micro Application, 2004.

WIEDEMANN J., *Web Design Flash sites*, édition trilingue (Taschen), 2006.

BERGE C., *Je crée mon site Web avec dreamweaver 8 et Flash 8*, Eyrolles, 2006.

MONNIER G., *Flash 8 pour Webdesigners*, Dunnod, 2006.

#### **Trafic web :**

COLLECTIF, *Dreamweaver et Flash CS3*, First Interactive, 2008.

ANDRIEU OI., *Créer du trafic sur son site web*, Eyrolles, 2000.

MODE D'EVALUATION

RG : 100 % CC Contrôle continu : épreuve informatique

RD : CT : épreuve informatique  
2<sup>ème</sup> session : épreuve informatique

**SEMESTRE 6**

**ATTENTION !**

**1) ANTICIPATION DE COURS DU S6 AU S5**

- le cours Sciences sociales des loisirs sportifs (U.E.4 S2, ECUE 1) se déroulera et sera évalué de façon anticipée au S5 ;

**2) ORGANISATION DE TRAVAUX DIRIGÉS**

2 heures de TD — en 1/2 groupe ou en groupe entier en fonction du volume des effectifs sont organisés en complément des cours magistraux. L'objectif de ces TD est notamment d'apporter une aide aux étudiants en vue de la préparation des partiels : familiarisation des étudiants avec la formulation des sujets, explicitation des exigences de l'enseignant, approfondissement de notions abordées en cours... Ils sont soumis à l'assiduité pour les étudiants en RG.

**U.E.5 S6**

**CONTEXTE JURIDIQUE ET SOCIAL DU SPORT**

**DROIT DU SPORT ECUE 1**

18 h CM + 2 h TD — Enseignement assuré par : Mélanie VAY

OBJECTIFS

Ce cours est une introduction générale au droit du sport. L'étude porte principalement sur les institutions, le contexte juridique des activités physiques et sportives, le sport professionnel, ainsi que la justice sportive et le contentieux.

KARAQUILLO Jean-Pierre, *Le droit du sport*, 3<sup>ème</sup> édition, Paris, Dalloz, 2011  
LAPOUBLE Jean-Christophe, *Droit du sport*, Paris, Ellipses Marketing, 2006  
SIMON Gérald, *Droit du sport*, Paris, PUF, 2012

PROGRAMME

Chapitre 1 – Les institutions qui gèrent le sport  
Chapitre 2 – Le contexte juridique des activités physiques et sportives  
Chapitre 3 – Les règles applicables aux activités professionnelles sportives  
Chapitre 4 – La justice dans le sport

MODE D'EVALUATION

RG : 100 % CT  
RD : 100 % CT : écrit  
2<sup>ème</sup> session : écrit

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

BUY Frédéric, MARMAYOU Jean-Michel, PORACCHIA Didier, RIZZO Fabrice, *Droit du sport*, 2<sup>ème</sup> édition, Paris, LGDJ, 2009

**SOCIOLOGIE DU SPORT ECUE 2**

24 h CM + 2 h TD — Enseignement assuré par : Taïeb EL BOUJJOUFI

OBJECTIFS

Ce cours de « sociologie du sport » est placé sous l'angle d'une histoire des sciences (sociales) en partant de la construction des STAPS. Il s'agira de retracer les cheminements par lesquels le sport s'est institutionnalisé comme un domaine d'étude scientifique relativement autonome, avec ses écoles de pensées (sociologiques), ses instances de consécration, ses canaux de diffusion. L'objectif

est d'être capable non seulement d'identifier les découpages contrastants de cet espace de recherche mais aussi, par rapport notamment à la place qu'occupe l'expertise dans le secteur du management, de comprendre de quoi l'histoire des sciences du sport est-elle l'histoire.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

BEN DAVID J., *Éléments d'une sociologie historique des sciences*, Paris, PUF, 1997.  
BOURDIEU P., « Méthode scientifique et hiérarchie sociale des objets », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1, janvier 1975, p. 4-6.  
BOURDIEU P., « Le champ scientifique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 2-3, juin 1976, pp. 88-104.  
CALLEDE J.P., *La sociologie française et la pratique sportive, 1875-2005*, Pessac, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2007.  
CHAMBOREDON J.C., « La restauration de la mort. Objets scientifiques et phantasmes sociaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 2-3, juin 1976, pp. 78-87.  
DURET P., *Sociologie du sport*, Paris, PUF, coll. « QSJ », 2008

MONTLIBERT (de) C., *Savoir à vendre. L'enseignement supérieur et la recherche*, Paris, Raisons d'agir, 2004.  
SHINN T. ET RAGOUET P., *Controverses sur la science. Pour une sociologie transversaliste de l'activité scientifique*, Paris, Raisons d'agir, coll. « Cours et travaux », 2005.  
POLLAK M., « La planification des sciences sociales », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 2-3, Juin 1976, pp.105-121.

#### MODE D'EVALUATION

RG : 100% CT écrit

RD : 100 % CT écrit

2ème session : écrit

### **GESTION DES ORGANISATIONS SPORTIVES ECUE 3**

24 h CM + 2 h TD — Enseignement assuré par : Nicolas MATHIEU

#### OBJECTIFS

Ce cours a pour objectif d'exposer les techniques de gestion qui régissent les organisations. Comment fonctionnent-elles ? Quels problèmes rencontrent-elles ? Quelles solutions peuvent être mises en œuvre ? A travers la présentation des différents types d'organisation, il s'agit d'initier les étudiants aux problématiques des organisations et d'appréhender ce qui les constitue : les structures, les modes de décision, l'identité de l'entreprise et des individus, les comportements humains. Les différents outils théoriques et pratiques présentés dans ce cours permettront aux étudiants d'identifier les modes de gestion mis en œuvre dans les organisations au sein desquels ils réaliseront leur stage.

#### PROGRAMME

##### **Première partie**

Les organisations : différents types & modèles

1 - Introduction

2 - Les différents types d'organisations

##### **Deuxième partie**

Comment gérer une organisation ?

1 - Les outils de gestions théoriques & pratiques

2 - Les modes de gestions

3 - Comment gérer l'humain ?

##### **Troisième partie**

L'exception sportive

1 - Les spécificités du monde sportif

2 - Les quatre dimensions de la professionnalisation d'une organisation sportive

##### **Quatrième partie**

Cas pratique

1 - Cas de club en cours de professionnalisation

2 - Cas de club professionnel

#### BIBLIOGRAPHIE

ALEXANDRE-BAILLY F. et *alii*, *Comportements humains et management*, Pearson education, 2006.

BERNOUX P., *La sociologie des organisations - Initiation théorique suivie de douze cas pratiques*, Points, 2009.

CROZIER M., FRIEDBERG E., *L'acteur et le système*, Point seuil, 1977.

GILBERT P., GUERIN F., PIGEYRE F., *Organisations et comportements*, Dunod, 2005.

LAFAYE C., *Sociologie des organisations*, Nathan, 1996.

LIVIAN Y. F., *Introduction à l'analyse des organisations*, Collection Gestion Poche, Economica, 2000.

MINTZBERG H., *Structure et dynamique des organisations*, Editions D'organisation, 1982.

MINTZBERG H., *Le Management : Voyage au centre des organisations*, Broché, 2004.

PLANE J.M., *Théorie des organisations*, Dunod, 2008.

PESQUEUX Y., *Organisations : Modèles et représentations*, PUF, 202.

MODES D'EVALUATION

RG : 100 % CT  
RD : 100 % CT

2<sup>ème</sup> session : écrit

**U.E.6 S6  
PROFESSIONNALISATION**

**STAGE/ MEMOIRE DE LICENCE ECUE 1**

A) STAGE : 8 semaines

Direction des stages assurée par : Thierry PIJULET

OBJECTIFS

Le stage en milieu professionnel est orienté prioritairement vers l'insertion professionnelle. Il est l'occasion, notamment, pour l'étudiant de sa familiariser avec un milieu professionnel et d'éprouver ses qualités, ses connaissances et ses compétences, ses capacités de travail dans un cadre professionnel.

PROGRAMME

Dans les phases de formation théorique — en cours à l'université — sont abordés les concepts essentiels et les méthodes de base, dans les phases d'application en milieu professionnel — en stage —, l'étudiant met en pratique ces concepts et ces méthodes. Cette construction permet d'articuler des savoirs universitaires et les savoirs professionnels donnant ainsi aux étudiants une base solide de compétences.

FORMALITES

Les étudiants doivent effectuer un stage d'une durée minimum de 8 semaines (semaine 12 à semaine 19 / 2013) entre le 14 janvier. Les demandes de dérogation (lettre explicative et justificatifs éventuels) concernant la période de stage doivent être transmises en trois exemplaire : auprès du secrétariat pédagogique ([victoire@u-pec.fr](mailto:victoire@u-pec.fr)), du directeur des études ([tjpjulet@orange.fr](mailto:tjpjulet@orange.fr)) et de les responsables pédagogiques ([c.tourremalen@wanadoo.fr](mailto:c.tourremalen@wanadoo.fr) ; [taieb.elboujjoufi@u-pec.fr](mailto:taieb.elboujjoufi@u-pec.fr)).

Le stage ne pourra débuter avant la signature par toutes les parties et la remise au secrétariat pédagogique de la convention de stage qui précise les modalités et les objectifs de la mission.

L'étudiant doit faire parvenir au secrétariat pédagogique le 17 octobre 2012 au plus tard une attestation de responsabilité civile souscrite soit par l'intermédiaire de sa mutuelle étudiante, soit auprès de l'assurance de son domicile ou bien du domicile des parents.

PROCEDURE D'OBTENTION DE LA CONVENTION DE STAGE

L'étudiant télécharge sur le site de l'UPEC une *demande* de convention de stage.

La demande de convention de stage est remplie par la structure de stage et le stagiaire, puis remise au secrétariat qui y joindra l'attestation de responsabilité civile.

Ces documents sont ensuite proposés à la validation de la responsable pédagogique et du responsable du service stages de l'UFR qui peuvent, pour des raisons respectivement pédagogiques et administratives, la refuser ou demander des modifications.

Lorsque ce double accord est obtenu, la convention de stage proprement dite est alors éditée. Elle doit être signée par l'étudiant, le tuteur, le responsable de la structure d'accueil, la responsable pédagogique et le directeur UFR.

SUVI DE STAGE

Le choix du lieu de stage et les démarches relatives à sa recherche (envoi de lettre de motivation, constitution d'un CV, entretien...) relèvent de l'étudiant. Il sera accompagné en cela dans le cadre du « suivi de stage » assuré par Thierry Pijulet.

Dans le cadre du suivi de stage, chaque étudiant, qu'il soit inscrit en régime général ou en régime dérogatoire, bénéficiera d'un entretien individualisé afin de préparer la stratégie de recherche de stage, en cohérence avec le projet professionnel de l'étudiant.

Durant la période de stage, Thierry Pijulet entrera en contact avec le tuteur afin de connaître le déroulement de la mission, et, en cas échéant, avec l'étudiant. Ce dernier peut à tout moment le solliciter pour discuter d'un éventuel problème qui surviendrait durant son stage (problèmes relationnels, mission de correspondance pas aux engagements figurant sur la convention de stage, souhait d'interrompre le stage etc.)

### MODE D'EVALUATION

Pour qu'un stage soit validé, l'ensemble des exemplaires de la convention de stage doit être remis, signé, au secrétariat pédagogique scolarité avant le début du stage.

Le stage est validé par :

1) la remise auprès du secrétariat pédagogique d'une attestation du tuteur de stage indiquant

que la durée de 8 semaines a bien été respectée et d'une fiche d'évaluation de l'étudiant par le tuteur. En cas de rupture de contrat avant cette période, le jury examine la situation au cas par cas.

2) l'assiduité dans le suivi de stage et la remise de travaux y afférant dont les modalités seront détaillées au début du premier semestre et disponibles sur EPREL.

## B) MEMOIRE DE LICENCE

### OBJECTIFS

En partant d'un thème éventuellement lié au stage, l'étudiant doit montrer qu'il est capable

- de mettre en place une réflexion personnelle sur un aspect de ce thème, en évitant la description approfondie d'un thème vague ou d'une situation de stage ;

- d'élaborer une problématique ;

- de faire des efforts de réflexion et d'analyse, d'adopter une démarche réflexive, critique, de prendre de la distance par rapport à son objet de recherche et aux affirmations de sens commun ;

- de réaliser — dans le cadre du stage ou non — une enquête de terrain ou bien d'effectuer une analyse documentaire théorique en respectant la rigueur scientifique ;
- de faire des choix bibliographiques pertinents par rapport à la problématique.

Le mémoire répond à un cahier des charges (en fin du livret de l'étudiant).

Le mémoire fait l'objet d'une évaluation du document écrit sous la forme d'un rapport de la part du directeur de mémoire et d'un membre de jury désigné par la commission pédagogique.

Le mémoire doit être impérativement remis à la date stipulée dans le planning universitaire (sauf modification par affichage) au secrétariat pédagogique en 3 exemplaires papier (+ 1 éventuellement pour le tuteur) et 1 exemplaire informatique.

Le dépôt du mémoire en première session est soumis à une autorisation signée par le directeur de mémoire ; ce document doit être déposé au secrétariat pédagogique en même temps que les exemplaires du mémoire.

### MODE D'ÉVALUATION

RG & RD : 100 % CT (écrit)

2<sup>ème</sup> session : 100 % CT (écrit) –

## TRAVAUX DIRIGES D'INITIATION A LA RECHERCHE ECUE 2

10h TD enseignement assuré par les enseignants impliqués dans la direction de travaux de recherche : V. CHEVALIER, T. EL BOUJJOUI, R. LAPORTE, R. MARTINOIA, O. PÉGARD, C. TOURRE-MALEN

### ORGANISATION DES TD

Les TD d'initiation à la recherche correspondent à des réunions en groupe et au suivi personnalisé de l'étudiant par un directeur de travaux de recherche. Le suivi personnalisé peut prendre la forme de rendez-vous en face à face pédagogique et/ou d'échanges de mails. Ces TD se déroulent sur les deux semestres.

L'étudiant (RG) est tenu à l'assiduité aux réunions de travail organisées par le directeur de travaux de recherche (voir assiduité TD/règlement des études).

### OBJECTIFS

Les TD ont pour objectif d'initier l'étudiant à la rigueur de la démarche scientifique et au respect des normes universitaires. Ils correspondent à l'accompagnement de l'étudiant dans l'élaboration de son mémoire de licence.

### PROGRAMME

L'essentiel du travail de groupe et du suivi personnalisé est d'amener l'étudiant à répondre aux exigences du cahier des charges (distribué en cours de méthodologie) rattaché au mémoire de stage.

Il est conseillé à l'étudiant d'informer son directeur de mémoire très régulièrement de

l'avancée de ses travaux. Beaucoup de la qualité du mémoire tient à une relation étudiant/directeur de travaux bien gérée.

#### MODE D'ÉVALUATION

L'évaluation de cet enseignement se base sur les travaux exigés par chacun des directeurs de mémoire (ponctualité + qualité des travaux). Le non rendu d'un travail d'étape à la date

prévue constitue une absence à une épreuve de contrôle continu pour les RG entraîne la note 0 à l'épreuve considérée, quel qu'en soit le motif. Pour ce qui est des RD, le non rendu d'un travail d'étape (partie d'un CT) correspond à une défaillance.

### **U.E.7 S6**

#### **OUTILS DE GESTION DES ORGANISMES SPORTIFS**

##### **EUROPEAN SPORTS POLICY. SPORTS AND TAX SYSTEMS** ECUE 1

24 h CM + 2 h TD — Enseignement assuré par : Martial AYINA

#### OBJECTIFS

Cet enseignement est un cours d'initiation au droit fiscal appliqué au sport dans un contexte européen.

La première partie du cours concernera les groupements sportifs, nous étudierons les formes juridiques mais également le régime fiscal de ces groupements.

La seconde partie du cours envisagera les règles générales relatives à l'imposition du sportif au travers les principes théoriques d'imposition. Nous évoquerons d'un point de vue pratique, les possibilités d'optimisation, légitimées par les grandes libertés communautaires, avant d'envisager les limites posées par les dispositifs anti-évasion fiscale français.

#### PROGRAMME

Introduction : Quelle fiscalité pour l'Europe : harmonisation, coordination ou concurrence fiscale ?

##### **Partie 1 : La fiscalité des organisations sportives dans un contexte européen**

Chapitre 1 : Les spécificités du modèle Français

Chapitre 2 : Les faiblesses du modèle Français

##### **Partie 2 : La fiscalité du sportif dans un contexte européen**

Chapitre 3 : L'imposition du sportif et la recherche d'optimisation

Chapitre 4 : Les limites à l'optimisation de l'imposition du sportif

#### BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

BUY F., MARMAYOU J-M., PORACCHIA D., RIZZO F., *Droit du sport*, Lextenso éditions, 2<sup>ème</sup> édition, 2009.

CASTAGNEDE B., *Précis de fiscalité internationale*, 2<sup>ème</sup> édition, 2006.

Labie F, *La Fiscalité du sport*, L.G.D.J., 2000.

#### MODE D'EVALUATION

RG : 100% CT écrit

RD : 100 % CT écrit

2<sup>ème</sup> session : écrit

##### **COMMUNICATION** ECUE 2

18 h CM + 2 h TD — Enseignement assuré par : Frédéric MICHÉA

#### OBJECTIFS

Ce cours est introduit par un rappel des principales théories de la communication. L'objectif de ce cours est de mettre en perspective les spécificités de la communication sportive en s'appuyant notamment sur différents modèles et stratégies de communication sportive. Chaque chapitre sera illustré par un cas pratique.

#### PROGRAMME

Chapitre I Histoire des théories de la communication

Chapitre II Le modèle conceptuel de la communication sportive

Chapitre III La communication sportive personnelle

Chapitre IV La communication des organisations sportives

Chapitre V Les médias sportifs

Chapitre VI Sport et publicité

#### BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

BOUGOUX D., *Introduction aux sciences de la communication*, La Découverte, 1998.  
MATTELART A. et M., *Histoire des théories de la communication*, La Découverte, 1995  
MATTELART A., *La modalisation de la communication*, PUF, QSJ, 1996.  
THOMAS R., *Le Sport et les médias*, Vigot, 1993.

PEDERSEN P.M, MILOCH K.S. et LAUCELLA P. C.  
*Strategic Sport Communication*, Human Kinetics, 2007. disponible sur [www.humankinetics.com](http://www.humankinetics.com)

#### MODE D'EVALUATION

RG : 100% CT écrit  
RD : 100 % CT écrit  
2<sup>ème</sup> session : écrit

### **GESTION DU SPORT DANS LES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET APSL ECUE 3**

18 h + 2 h TD – Enseignement assuré par : Hervé ALLEGRE

#### OBJECTIFS

Ce cours a pour objet de découvrir le milieu des collectivités territoriales et leurs interventions dans le domaine du sport. L'étudiant doit être en mesure à la fin du semestre de mieux appréhender : le fonctionnement d'une collectivité territoriale (la commune); l'organisation du sport dans la commune; les enjeux des politiques sportives locales; les missions d'un service municipal des sports; la filière sportive de la Fonction Publique Territoriale; le recrutement, les droits et les obligations et le rôle des agents territoriaux des APS; le financement du sport par les collectivités territoriales; les conséquences de l'évolution de la demande sociale et des APS sur les Collectivités Territoriales; la réglementation sportive à laquelle est confronté quotidiennement un service des sports; le partenariat institutionnel et associatif d'une collectivité territoriale; les politiques d'animation sportives.

#### PROGRAMME

Chapitre I - Présentation du module Sport et Collectivités Territoriales

Chapitre II - La Commune

Chapitre III - L'évolution des pratiques sportives et les conséquences sur les collectivités territoriales

Chapitre IV - Le financement du sport par les collectivités territoriales

Chapitre V - La réglementation des activités sportives

Chapitre VI - La politique sportive

Thèmes susceptibles d'être développés en dehors du module : la Charte communale des sports ; le Projet Educatif Local ; les outils de mise en œuvre d'une politique d'animation sportive ; l'organisation d'une manifestation

sportive ; les conventions avec le tissu associatif : mise à disposition du personnel, d'un équipement sportif, prêt de matériel, contrat d'objectif, convention de versement d'une subvention ; un équipement sportif durable.

#### BIBLIOGRAPHIE

BAYEUX P., *Le Guide de l'élu délégué aux sports « Elaborer et piloter une politique sportive »*, PUS, 2001.

BAYEUX P., *La nouvelle loi sur le Sport*, Presses Universitaires du Sport, nov. 2005.

BAYEUX P., DUPUIS J., *Les politiques publiques sportives territoriales : de l'élaboration à l'évaluation*, Editions du CNFPT.

*Guide pratique des APS « Sécurité-Gestion-Réglementation »*, Editions Dalian, 2001 et mise à jour permanente.

*Le maire et le sport*, octobre 2009, Collection AMF Berger-Levrault 3<sup>ème</sup> édition

*Le Sport et la loi*, Les éditions Juris service.

*La commune et les associations*, avril 2004, Collection AMF Berger-Levrault 2<sup>ème</sup> édition.

PAUTOT S., *Organisation et promotion du sport en France*, Editions du CNFPT.

QUENTIN J., *Missions et organisation du service territorial des sports*, Editions du CNFPT.

*Revue européenne de management du sport* n°1, février 1999, Presses Universitaires du Sport.

*Sport et Collectivités territoriales*, Premier forum, Mâcon, Décembre 1993.

*Sport et Collectivités territoriales, Demain, quel service public territorial des sports ?*, Deuxième forum, Mâcon, 1995.

Une bibliographie complémentaire et les sites internet traitant des activités physiques et sportives dans les collectivités locales seront

communiqués au début du module.

2<sup>ème</sup> session : écrit

### MODE D'EVALUATION

RG : 100% CT écrit

RD : 100 % CT écrit

## **U.E.8 S6 CONTEXTE SOCIAL DES LOISIRS SPORTIFS**

### **SCIENCES SOCIALES DES LOISIRS SPORTIFS ECUE 1**

ATTENTION ! Ce cours se déroulera de façon anticipée au S5.

18 h CM + 2 h TD — Enseignement assuré par : Olivier PÉGARD & Taïeb EL BOUJOUFFI

5 séances assurées par Olivier PÉGARD, 4 séances par Taïeb EL BOUJOUFFI

#### OBJECTIFS

Acquérir les données théoriques permettant d'interpréter la question du loisir à partir de ces 3 auteurs.

#### PROGRAMME

Introduction, contexte, définition et interprétation sociologique du loisir.

Veblen : le loisir comme affirmation d'un statut  
Dumazedier : le loisir comme projet d'éducation populaire.

Baudrillard : le loisir comme consommation.

#### BIBLIOGRAPHIE

BAUDRILLARD J. *La société de consommation*, Paris, Folio Essais, 1<sup>ère</sup> édition 1970.

DUMAZEDIER J., *Vers une civilisation du loisir*, Paris, Coll. Point, 1962.

VEBLEN T., *Théorie de la classe de loisir*, Paris, Gallimard, 1970 (tr. Française ; 1899 1<sup>ère</sup> ed. en anglais).

#### MODE D'EVALUATION

100 % CT (RD + RG)

Contrôle terminal : écrit (2h)

### **SOCIOLOGIE DES ESPACES LUDOSPORTIFS ECUE 2**

18 h CM + 2 h TD — Enseignement assuré par Olivier PÉGARD

#### OBJECTIFS

Activités de plein air, urbaines ou circonscrites dans des équipements spécifiques, la pratique du sport engage une production d'espaces. Que signifie produire de l'espace ? Après avoir tenté de répondre à cette question, nous essayerons de montrer notamment comment le développement des loisirs modifie les perceptions et les usages du territoire.

#### PROGRAMME.

- 1) La production de l'espace. Définition, appui théorique, considérations critiques (3 séances)
- 2) La plage : L'invention d'un loisir (3 séances)
- 3) Les usages ludosportifs dans la ville : Jouer la représentation de soi (2 séances)

#### BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

CORBIN A., *Le territoire du vide : L'occident ou le désir de rivage*, Champ Flammarion, 1990.

CHOAY F., *L'allégorie du patrimoine*, Seuil, 1999.

LUSSAULT M., *L'homme spatial. La construction sociale de l'espace humain*, Seuil, 2007.

PEGARD O., « Ethnographie d'une pratique ludique urbaine. Le skateboard à Montréal », *Les Cahiers Internationaux de Sociologie*, Paris, PUF, 1998.

